



Parts de coopérateurs de catégorie B émises par Vent d'ENFAN

Fiche d'informations action

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	Vent d'ENFAN (Société coopérative agréée CNC et entreprise sociale) – Numéro BCE : 0762.650.127
Prix :	1 part de classe B à 125€.
Types d'actions :	1 part de classe B à 125€. Il existe également des parts de classe A (actions des fondateurs ou assimilés) qui ne font pas l'objet de la présente offre.
Politique de dividende :	Conformément à l'article 24 des statuts de Vent d'ENFAN, la coopérative peut distribuer un dividende aux coopérateurs mais de maximum 6% (conformément à son agrément CNC).
Droits attachés aux parts :	Conformément à l'article 19 des statuts de Vent d'ENFAN, chaque coopérateur a droit à une seule voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. L'article 18 des statuts prévoit la clause de double majorité et les

	quorums suivants : « Sans préjudice à toute exigence plus stricte de majorité visée par le Code des Sociétés et des Associations, toute décision de l'Assemblée générale concernant les points ci-dessous requiert la présence d'au moins la moitié des actionnaires, qu'ils soient présents ou représentés : (i) Modification des statuts ; (ii) Émission d'actions ainsi que de tous autres titres qui après exercice, conversion ou échange habilitent leur titulaire à souscrire des actions ou autres titres de la Société, dans la mesure où telle émission ressortit à la décision de l'assemblée générale ; (iii) Fusion, scission (partielle), apports (partiels) d'actifs, apport ou transfert de branche d'activités ou d'universalité ainsi que toute autre restructuration que la loi soumet à la décision de l'assemblée générale ; (iv) Décision concernant la dissolution ou la liquidation de la Société, en ce compris la désignation et la rémunération du ou des liquidateurs ; (v) Désignation, révocation et rémunération du ou des commissaires de la Société. Ces décisions seront soumises à une double approbation : l'approbation préalable de la majorité des 2/3 des actionnaires de classe A, les abstentions étant tenues pour des votes négatifs : En cas d'approbation, la modification est ensuite soumise au vote de tous les actionnaires et doit recueillir au moins une majorité des 2/3 des voix pour être adoptée. »
Modalités de composition du conseil d'administration :	Conformément à l'article 12 des statuts de Vent d'ENFAN : • la société est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres minimum, qui doivent être actionnaires et dont 2 au moins des actionnaires de classe A (garants), (actuellement 8 administrateurs) • la durée du mandat d'administrateur est fixée par l'assemblée générale entre 2 et 4 ans (réélection possible), • la présence la plus équilibrée des deux sexes au sein du Conseil est souhaitée et encouragée (actuellement 8 administrateurs : 2 femmes et 6 hommes), et • les administrateurs sont révocables par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix, sans motivation requise mais à charge de le faire valider lors de l'assemblée générale suivante.
Autres caractéristiques :	L'offre de parts permet de remplir une condition à la possibilité de se fournir en électricité auprès de COCITER qui est un fournisseur d'électricité 100% verte, 100% locale et 100% citoyenne.
Valeur de la part au 31/12/2025 :	128,30€, soit les capitaux propres à fin 2025 (712.587,50€) / le nombre de parts à fin 2025 (5.554 parts). Précisons qu'en cas de remboursement de la part, le montant remboursé est plafonné : droit

	au remboursement de la part, c'est-à-dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour la part concernée (donc maximum 125€), sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés.
--	--

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	Vente en souscription de parts de coopérateurs (parts de classe B).
Montant de l'offre :	500.000€.
Nombre d'actions offertes :	4.000 parts de classe B.
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	40 parts soit 5.000€ maximum par investisseur, en ce compris les actions déjà souscrites préalablement à la présente offre.
Destinataire de l'offre :	Investisseur retail sur le territoire belge.
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	Le projet de la coopérative est de se financer auprès de coopérateurs pour la continuité de ses activités. Les montants recueillis permettront de rembourser partiellement les parts de W.Alter. Cette participation de W.Alter dans le capital de Vent d'ENFAN a permis à la coopérative d'investir 20% (équivalent d'une éolienne) dans le capital de la coopérative CondrEole qui a construit et exploite un parc de 5 éoliennes à Engis. CondrEole est une société composée de 4 investisseurs : Enovos Green Power SA, Bewatt SPRL, Dieudonné et Vent d'ENFAN. L'arrivée de nouveaux coopérateurs permettra aussi à la coopérative potentiellement de développer de nouveaux projets dans le secteur des énergies renouvelables.
Période de l'offre :	Du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers candidats souscripteurs.
Autres caractéristiques de l'offre :	/

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
Vent d'ENFAN poursuit la finalité coopérative de développement du secteur des énergies renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (U.R.E.) et entend promouvoir les valeurs suivantes : • impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables de manière à assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie, en particulier en participant à la gestion et à l'exploitation de celles-ci au niveau local, • réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et dans l'U.R.E., • inciter ses associés à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie. La coopérative agréée comme entreprise sociale cherche à favoriser la participation citoyenne dans des projets locaux, démocratiques et éducatifs. Plus généralement, elle veut favoriser le développement économique local par la création d'emplois dans le développement durable. A ce jour, elle a investi dans une société d'exploitation Condreole qui gère un parc de 5 éoliennes à Engis (elle détient 20% de son capital, soit une participation financière de 412.300€). La coopérative a aussi une participation financière de 20.000€ dans la coopérative Cociter, fournisseur wallon d'énergie renouvelable. Vent d'ENFAN n'est pas vouée principalement à l'enrichissement de ses associés, lesquels ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité. Que ce soit dans l'exercice de ses activités propres ou le choix et la gestion de ses participations financières, la coopérative cherche donc à générer de manière équilibrée des profits économiques pour ses membres et des bénéfices environnementaux et sociaux.		
Chiffres-clés de l'émetteur : (N.A. si start-up)		
		Année 2025 (données au 31/12/2025) (en €)
Bilan	Capitaux propres	712.587,50
	Endettement	694.509,02
Compte de résultat	Chiffre d'affaires (hors produits financiers de 49.117,40€)	5.000,00
	Total des charges (hors charges financières de 23.668,03€)	7.023,09
	Amortissements	0,00
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	22.171718

5. Risques de l'investissement

Risque de crédit :	Le ratio de solvabilité est de 50,64 % (712.587,50€ /
--------------------	---

Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.	1.407.096,52€) au 31/12/2025. Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4.
Risque de perte de la totalité du capital investi :	Oui.
Risque de liquidité : Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.	Le ratio de liquidité est de 0,83 (191.157,52€ d'actifs circulants divisés par 229.010,52€ de dettes court terme) au 31/12/2025.
Possibilités de remboursement :	Conformément à l'article 9b et d des statuts de Vent d'ENFAN : • le retrait des actions est autorisé à partir de 2 ans après leur souscription, • la démission ne peut être donnée qu'au cours des 6 premiers mois d'une année, • l'actionnaire sortant a exclusivement droit au remboursement de sa participation, c'est-à-dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses actions, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés, • le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant.
Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui, le prix du titre est susceptible de fluctuer. Par exemple, en cas de démission, le remboursement des parts se fera au prix de la valeur comptable, sans toutefois que le montant remboursé soit supérieur à la valeur de souscription (comme expliqué ci-dessus).
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Au sein de la coopérative où le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit, il y a un risque d'essoufflement des membres, de manque de compétences appropriées au sein du Conseil d'administration ou de manque d'investissement et de suivi dans la gestion de la coopérative.

	Le Conseil d'administration de Vent d'ENFAN est composé actuellement de 9 personnes. Tous les administrateurs proviennent d'horizons variés et ont dès lors des compétences et expertises complémentaires pour assurer la gestion de l'entreprise. Par ailleurs, les tâches sont dûment réparties et partagées pour être confiées toujours à au moins 2 membres, ceci pour assurer la continuité de gestion en cas d'absence d'un coopérateur. Risque de mésentente au niveau de la gestion de CondrEole, société de gestion du parc, et dont la Coopérative est actionnaire au niveau de 20%. A noter qu'aucun actionnaire n'est majoritaire. Le Conseil d'administration de CondrEole est composé de 3 administrateurs dont 1 désigné par la coopérative.
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Les principaux risques commerciaux et opérationnels de la coopérative Vent d'ENFAN qui a des activités d'animation/ sensibilisation et des activités d'investissement dans l'éolien via des filiales (plus précisément via une société d'exploitation dans laquelle elle détient une participation financière, la société CondrEole qui gère un parc éolien à Engis) sont majoritairement liés à l'activité de génération d'électricité via des éoliennes et aux projets de nouveaux parcs éoliens à étudier (avec de gros frais en amont sans certitude sur l'issue et la faisabilité finale de construction du parc éolien). Les risques principaux sont donc liés actuellement à la filiale CondrEole, société d'exploitation dans laquelle Vent d'ENFAN détient 20% du capital. Les principaux risques sont : • la survenance d'aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent) durant une longue période, et partant une perte de rentabilité de CondrEole (qui diminuerait ensuite ses distributions à Vent d'ENFAN), • une fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité de la société d'exploitation. Les certificats verts sont attribués en fonction de la production d'électricité mais leur prix est lié aux conditions du marché et sont dès lors variables. De plus, l'attribution de ceux-ci est soumise à des décisions politiques et leur nombre pourrait ainsi être sujet à des modifications substantielles dans le futur, • des catastrophes naturelles, telles que les

	inondations, les tremblements de terre et/ou d'autres phénomènes naturels susceptibles d'endommager les éoliennes ou d'autres installations du projet ou de temporairement perturber leur fonctionnement, pouvant avoir un impact négatif sur les activités et les résultats financiers de CondrEole, et donc indirectement de Vent d'ENFAN. Les risques précités sont mitigés par la coopérative via un suivi assidu de la santé financière et des résultats de CondrEole. Son budget est adapté pour anticiper les éventuels mouvements de perte importante de production d'énergie et la coopérative suit de près le marché des énergies. Par ailleurs, ces risques, bien que la coopérative n'ait pas toujours un contrôle dessus vu leur nature, sont aussi mitigés par le fait que (i) la récente crise énergétique a mis en avant le besoin du secteur de l'énergie de maîtriser le prix de l'énergie et (ii) pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe en 2030 il va y avoir un besoin croissant d'énergie renouvelable (ce que produit la filiale CondrEole dans laquelle Vent d'ENFAN a investi). Concernant les risques liés au lancement de nouveaux projets et les coûts initiaux importants, la coopérative veillera à toujours bien étudier les projets et tentera de se lancer dans ceux qui ont des chances importantes d'aboutir.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Une partie des revenus de Vent d'ENFAN issue de la redistribution de dividendes d'une société d'exploitation d'éoliennes est liée à l'octroi de certificats verts. Un risque existe que le soutien public au secteur éolien diminue ou soit stoppé dans un contexte de baisse des prix de l'électricité ou s'il y a une crise économique ou pour d'autres raisons. Dans ce cas, les revenus de la filiale et donc de Vent d'ENFAN seront impactés à la baisse. Pour mitiger ce risque, les décisions des pouvoirs publics sur les soutiens au secteur des énergies renouvelables et l'anticipation des mécanismes sont suivis de près par la coopérative.
Autres risques :	Aucun.

Date prévue du break-even	Atteint à fin 2024.
---------------------------	---------------------

Pour plus d'information, notez que le budget 2026 de la société est disponible sur demande expresse à l'adresse de contact mentionnée dans la présente fiche.

6. Frais

Pas de frais liés aux actions.

7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un précompte mobilier de 30%, 20% ou 15% est retenu à la source sur les dividendes en fonction de la durée de détention des parts (réduction de 20% ou 15% selon que la répartition bénéficiaire est effectuée au cours du 2 ^{ème} ou du 3 ^{ème} exercice comptable après celui d'un apport en numéraire, par application du régime VVPRbis en vigueur à dater de la publication de la présente fiche). Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 833€ de dividendes pour l'année de revenus 2026, exercice d'impôts 2027. Les dividendes versés par Vent d'ENFAN entrent en considération pour l'exonération de précompte mobilier sur 833€ bruts par an.
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge.

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à info@ventdenfan.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Compte bancaire : IBAN BE02 0689 4013 5040

Site internet : www.ventdenfan.be

Email : info@ventdenfan.be

Cette fiche d'information est établie à la date du 01/07/2026.

Nom de l'émetteur : Vent d'ENFAN SC, numéro d'entreprise : 0762.650.127, siège social établi Rue du Petit Bioleux, 24 à 4122 Neupré.